



Ministère du Travail,
de l'Emploi et de la Santé

Info Ministère Santé

► N° Indigo 0 820 03 33 33

0,12 euro TTC/min

Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 19h00

La réforme de la loi de 1990

Mise en oeuvre

Présentation aux acteurs de la psychiatrie - 6 juillet 2011

Mise en œuvre

- Le calendrier
- Les outils



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Info Ministère Santé

► N° Indigo 0 820 03 33 33

0,12 euro TTC/min

ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 19h00

Le calendrier

Le calendrier de la loi

- Adoptée le 22 juin 2011
- **Publiée au JO aujourd'hui 6 juillet**
- **Applicable à compter du 1^{er} août 2011 :**
 - Date impérative fixée par le conseil constitutionnel le 26 novembre 2010
 - Confirmée par le conseil constitutionnel le 9 juin 2011
- **Des dispositions transitoires :**
 - Intégration progressive des patients admis avant le 1^{er} août dans le nouveau dispositif

Les dispositions transitoires

- Seules les mesures prises entre le **23 et le 31 juillet 2011** sont concernées sont concernées par le contrôle à **J+15**
- Les mesures antérieures ne sont concernées que par le contrôle à J+6mois.
 - Le JLD doit statuer avant l'expiration de la plus prochaine des échéances successives de 6 mois suite à l'admission

Se préparer courant juillet

- Prévoir la transformation des sorties d'essai en programme de soin
 - Pas de saisine automatique du JLD pour ces patients
- Recenser les patients qui, à la date du 1^{er} août, seront hospitalisés en continu depuis plus de 6 mois
 - attention prévoir la saisine au moins 6 jours avant
 - HC depuis le 2 février 2011 : JLD au 1^{er} août maxi
 - => Saisine le 26 juillet 2011 maxi
 - HC depuis le 2 août 2010 : JLD au 1^{er} août 2011 maxi
 - => Saisine le 26 juillet 2011 maxi
 - Un passage devant le JLD peut être organisé courant juillet, pour éviter de traiter ces cas en août

Se préparer courant juillet

- Prévoir l'organisation du contrôle J+15 pour les mesures HO/HDT qui interviendront entre le 23 et le 31 juillet 2011 (hors sorties d'essai)
 - admission le 23 juillet 2011 : JLD le 6 août maxi
 - admission le 31 juillet 2011 : JLD le 14 août maxi

Se préparer courant juillet

- Repérer les cas particuliers

- Patients en UMD ou qui l'ont été depuis moins de dix ans, pendant une année au moins
- Patients qui sont en HO irresponsabilité pénale, ou qui l'ont été depuis moins de 10 ans

⇒ Pour le J15 : préparer la **constitution du collège**, dont l'avis sera joint à l'envoi de la saisine JLD.

Attention délai 5 jours

- patient admis le 23 juillet 2011 : JLD le 6 août maxi
 - ⇒ Saisine envoyée le 31 juillet maxi
 - ⇒ Collège convoqué le 26 juillet maxi
- patient admis le 31 juillet 2011: JLD le 14 août maxi
 - ⇒ Saisine envoyée le 8 août maxi
 - ⇒ Collège convoqué le 3 août maxi

Se préparer courant juillet

- Repérer les cas particuliers (suite)
 - ⇒ Pour le J6mois : idem
 - patient admis le 2 fév 2011 : JLD le 1^{er} août maxi
 - ⇒ Saisine envoyée le 26 juillet maxi
 - ⇒ Collège convoqué le 21 juillet maxi
 - patient admis le 2 août 2010: JLD le 1^{er} août maxi
 - ⇒ Saisine envoyée le 26 juillet maxi
 - ⇒ Collège convoqué le 21 juillet maxi

Les décrets

- 2 Décrets en préparation publiés mi-juillet simultanément
 - Décret sur les droits :
 - contenu du programme de soins,
 - désignation et fonctionnement du collège
 - fonctionnement des UMD, durée de séjour en UMD prise en compte pour les dispositions spécifiques
 - forme de la demande du tiers,
 - CDSP

Les décrets

- 2 Décrets en préparation publiés mi-juillet simultanément (suite)
 - Décret procédure judiciaire :
 - Procédure en cas de recours facultatif
 - Procédure pour le contrôle systématique à j+15 et j+6mois
- Décret à l'automne :
 - Décret sur la convention suivi réinsertion



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Info Ministère Santé

► N° Indigo 0 820 03 33 33

0,12 euro TTC/min

Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 19h00

Les outils

Une adresse internet

www.loipsy2011.sante.gouv.fr

- Les textes
- Le vademecum
- Les outils :
 - Fiches de procédure
 - Documents modèle
 - HOPSY
- Foire aux questions

Des fiches sur les points-clé

- Fiches accessibles sur le site internet **d'ici 3^{ème} semaine de juillet** :
 - Procédure saisine JLD
 - Dispositions transitoires :
 - repérage des patients dont la situation doit faire l'objet d'un examen par le JLD début août
 - passage des sorties d'essai en autre forme de prise en charge
 - Déroulement de l'audience, notamment visio-conférence
 - Droits des patients
 - Les certificats (rythme et qualité des certificateurs)

Documents-modèles

- **Nouveaux documents-modèles** accessibles sur le site internet d'ici fin juillet :
 - Arrêtés préfectoraux
 - Décision du directeur d'établissement
 - Document type pour saisir le JLD

Autres outils à votre disposition

- Fiche pratique sur l'utilisation d'**HOPSY web** et les **procédures hors HOPSY** avant mise en exploitation de la nouvelle version du logiciel (2012)
- Tableau d'**aide aux calculs** des délais de saisine du JLD (outil Excel)